



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

La migration au Liban sous l'angle du genre

Fadia Kiwan

Hala S. Itani

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/21

Série sur genre et migration

Module Socio-Politique

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur genre et migration
module socio-politique
CARIM-AS 2011/21

La migration au Liban sous l'angle du genre

Fadia Kiwan * et Hala S. Itani**

*Directrice, institut des sciences politiques, université Saint-Joseph de Beyrouth

**Enseignante, université Saint-Joseph de Beyrouth

Cette publication fait partie d'une série de publications sur genre et migration préparées pour le CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée à Florence : "Genre et migration dans les pays de l'Afrique subsaharienne et au Sud et à l'Est de la Méditerranée" (18-19 octobre 2010).

Cette série sera ensuite discutée à l'occasion de deux rencontres entre décideurs politiques et experts au cours de l'hiver 2011, dont les conclusions seront également publiées.

L'ensemble des travaux sur genre et migration est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.carim.org/ql/GenreEtMigration>

© 2011, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Cet article examine les flux migratoires de et vers le Liban à travers la question du genre. Il aborde, plus particulièrement, les questions suivantes : les effets de l'émigration des hommes sur la vie des femmes au Liban, l'émigration des femmes, et l'immigration féminine au Liban.

Cet article montre : d'une part, que le rôle des femmes évolue positivement, mais de façon limitée, en cas d'émigration du chef de famille ; d'autre part, que l'identité du groupe se cristallise autour des femmes dans les familles émigrées.

Par ailleurs, ce texte évoque les conditions de travail difficiles et la situation extrêmement précaire des femmes immigrées au Liban, plus particulièrement les domestiques et celles dites *artistes*.

À travers ces trois questions, ce texte tente d'apporter un éclairage nouveau sur les migrations de et vers le Liban.

Abstract

This paper examines migration flows from and to Lebanon in a gender perspective. It deals with the following questions : the effects of Lebanese male migration on women's life in Lebanon, the migration of Lebanese women, and the migration of foreign women to Lebanon.

This paper shows that: on the one hand, women's role changes positively, but restrictedly, when the family chief migrates ; on the other hand that the group identity crystallizes on women among migrant's families.

Moreover, this paper looks at the hard working conditions and at the precarious situation of foreign women in Lebanon, in particular domestics and the so-called *artists*.

By examining these three issues, this paper hopes to shed a new light on migration from and to Lebanon.

Introduction

Le Liban se définit comme un pays d'émigration. Dans la littérature, dans les discours officiels et dans la mémoire collective, l'image du Liban à deux ailes (une aile résidente et une aile émigrée) est courante.

Dans une étude récente, Choghig Kasparian estime que 13,5 % des Libanais et 7 % des Libanaises ont émigré entre 1992 et 2007. Mais l'estimation du nombre d'émigrés libanais soulève de nombreuses questions : *quid* des Libanais résidents à l'étranger qui gardent des attaches avec le Liban ? Les enfants nés à l'étranger de parents libanais obtiennent-ils la nationalité libanaise et sont-ils inscrits sur les registres de l'état civil et les listes électorales libanais à leur majorité ? Dans la deuxième partie de ce texte, nous verrons que les Libanais qui ont émigré et qui résident à l'étranger se comptent par centaines de milliers, alors que les Libanais dits « d'origine » se dénombrent à plusieurs millions.

Au Liban, comme dans d'autres pays, l'émigration a généralement été considérée comme le fait d'hommes seuls. Progressivement, toutefois, l'émigration libanaise tend à devenir mixte. Pour les femmes, l'émigration est l'occasion de saisir de nouvelles opportunités, en même temps que, au sein des familles et des communautés émigrées, les femmes représentent souvent un repère identitaire et culturel.

Par ailleurs, cette contribution traite de l'immigration féminine au Liban, en particulier de femmes asiatiques et africaines travaillant comme domestiques et de femmes en provenance d'Europe de l'Est appelées *artistes*. Sans occulter les problèmes auxquels sont confrontées ces femmes immigrées, il est intéressant de remarquer que le recours à des domestiques immigrées permet aux femmes libanaises d'exercer d'autres activités que l'entretien de la maison et la garde des enfants. Dans cette perspective, il est également important d'analyser les conséquences de l'émigration des hommes libanais sur le rôle et la place des femmes au Liban.

Cette contribution vise donc à analyser les mouvements migratoires de et vers le Liban dans une perspective de genre, sans omettre les conséquences de ces mouvements sur la situation des femmes libanaises. Les développements qui suivent seront donc organisés autour de trois questions :

1. Les effets de l'émigration des hommes sur la vie des femmes au Liban ;
2. L'émigration des femmes ;
3. La situation des femmes immigrées au Liban (domestiques et *artistes*).

1. Effet de la migration des hommes sur la vie des femmes :

Le mouvement d'émigration des hommes, à la recherche d'un travail à l'étranger, est de nature à transformer les rôles au sein de la famille. En effet, en l'absence des hommes, les femmes sont appelées à jouer des rôles traditionnellement dévolus aux hommes, tels que la scolarité des enfants (choix de l'école, relations avec les responsables pédagogiques), les démarches administratives, les relations sociales avec la famille et les amis lors de célébrations (fêtes, mariages, enterrement, etc.).

Ces évolutions, liées à l'incapacité de l'époux ou du père émigré à assumer des tâches qui lui reviennent traditionnellement, correspondent-elles à une évolution des mentalités ? Autrement dit, ont-elles pour conséquence un réaménagement des rapports sociaux entre hommes et femmes, et une nouvelle répartition non sexiste de leurs rôles sociaux ?

Mona Chemali Khalaf (2009), dans son étude se rapportant à la transformation des rôles sociaux, tente de répondre à ces questions. En tenant compte de plusieurs variables (revenu du mari, durée de l'absence, niveau d'éducation), cette étude tente d'identifier les changements provoqués par l'émigration des hommes qui est considérée comme une opportunité permettant aux femmes de modifier les rapports du genre, traditionnellement oppressifs. En d'autres termes, l'émigration de

l'époux permet à la femme de s'autonomiser (*empowerment*) et d'atténuer les effets du système patriarcal. La mobilité ascendante des femmes représente une entrave aux normes traditionnelles, encore dominantes, et une menace pour le système patriarcal, qui continue de prévaloir.

L'étude menée par Mona Chemali Khalaf a porté sur un échantillon de 107 familles dont le mari a émigré et dont la femme et les enfants sont restés au Liban. Il est intéressant de noter que l'émigration de l'époux a eu des conséquences significatives sur le choix de la résidence de la famille, c'est-à-dire avec l'une des belles-familles respectives ou indépendamment. En effet, avant l'émigration du mari, près d'un quart de ces familles (23,4 %) résidait avec la famille de l'époux, une sur dix (11,2 %) avec la famille de l'épouse, et la majorité (63 %) indépendamment. Après l'émigration de l'époux, moins d'une famille sur dix (7,5 %) réside avec la famille de l'époux, seulement deux (1,9 %) avec la famille de l'épouse, et la quasi-totalité indépendamment (90,6 %), mais près de la moitié de ces dernières réside à proximité de l'une ou de l'autre belle-famille. A la question de savoir pourquoi elles avaient déménagé après le départ de l'époux, les familles concernées ont répondu qu'elles souhaitaient vivre de façon indépendante (42,5 %) ou qu'elles avaient acheté ou construit une nouvelle maison (14,5 %).

L'auteur conclut donc que, dans une certaine mesure, l'émigration des hommes permet aux femmes d'acquérir une plus grande indépendance. Comparant les résultats de son enquête à ceux d'une enquête similaire réalisée dans les années 1980, qui indique que toutes les familles ayant déménagé après l'émigration de l'époux sont des familles nucléaires revenues au sein de la famille élargie, Mona Chemali Khalaf rappelle que cela s'explique largement par un besoin de sécurité, auprès des proches, dans le contexte de la guerre civile.

Par ailleurs, cette étude analyse les causes de l'émigration du mari : la recherche d'un travail, dans la majorité des cas ; l'instabilité politique et sociale pour un tiers des familles ; rarement un choix de la femme elle-même.

Parmi les femmes comprises au sein de cet échantillon, un quart est âgé de 30 à 39 ans, deux sur cinq de 40 à 49 ans, un tiers de 50 à 59 ans. Notons qu'aucune n'est illettrée et que plus de la moitié ont achevé le cycle d'études secondaires ou sont titulaires d'un diplôme universitaire.

Toutes les familles comprises au sein de l'échantillon ont entre trois et quatre enfants, majeurs pour 39 % des familles, mais qui résident toujours avec leurs parents pour la plupart (sauf dans 7 familles). Parmi les enfants majeurs, 39,2 % sont titulaires de diplômes universitaires.

Toutes les familles reçoivent des remises du mari émigré : la majorité (60,7 %) régulièrement, un tiers (29 %) sporadiquement, et quelques-unes (4,7 %) seulement quand le mari revient au Liban. Dans la grande majorité des familles (70,1 %), les remises sont envoyées directement à l'épouse. La majorité de ces dernières (58,4 %) n'épargnent pas, et un tiers (30,7 %) considèrent que les remises sont insuffisantes pour couvrir les dépenses de la famille.

L'insuffisance des revenus familiaux n'implique pas forcément que la femme recherche un travail, ce qui peut s'expliquer par la volonté de l'époux de confiner sa femme dans son rôle traditionnel. En effet, la majorité des femmes comprises au sein de l'échantillon ne travaillent pas : 37,6 % parce qu'elles souhaitent s'occuper de leurs enfants, 27,1 % parce que leur époux s'y oppose, et 21,2 % pour se consacrer à la gestion de leur ménage.

Parmi les 25 femmes de l'échantillon qui travaillaient avant de se marier, soit une sur quatre (23,4 %), six ont arrêté de travailler après leur mariage (trois définitivement et trois temporairement), et les autres ont déclaré continuer de travailler par nécessité financière (10), parce que leur activité leur permet d'avoir confiance en elles-mêmes (5), et pour être indépendante financièrement (4).

Le niveau d'éducation et le niveau de revenu de l'époux ne semblent pas être un facteur déterminant de l'activité ou non de l'épouse, mais il est intéressant de noter que les trois femmes ayant définitivement cessé de travailler après l'émigration de leur mari possèdent un diplôme universitaire et bénéficient de revenus élevés (leur mari gagne 2 000 dollars ou plus).

Le revenu mensuel des femmes actives varie entre 333 et 1 333 dollars, ce que la majorité (59,1 %) considère comme satisfaisant. La majorité d'entre elles sont titulaires de diplômes universitaires et toutes, sauf une, disposent de leur salaire : sept utilisent un compte commun avec leur mari, et six possèdent un compte personnel. Notons que la moitié des femmes qui possèdent un diplôme universitaire et celles dont le niveau d'éducation est inférieur affirment ne pas partager leur salaire avec leur époux.

La grande majorité des femmes qui travaillent (72,7 %) utilisent une partie de leur salaire, souvent la moitié, pour les dépenses courantes du ménage (alimentation, habillement, santé), alors que leur contribution aux charges importantes, en particulier aux frais d'éducation et au loyer, est relativement moindre (20 % et 40 % respectivement).

Le rôle des femmes dans l'éducation des enfants et la gestion des dépenses quotidiennes est prépondérant, avant comme après le départ de l'époux, mais la prise en charge par les femmes des formalités administratives, auprès des institutions publiques ou privées, évolue significativement avec le départ de l'époux. Par contre, la gestion des biens immobiliers est plutôt assurée par l'homme, qui s'occupe lors de ses visites. Souvent, les époux se concertent au sujet des décisions importantes.

La répartition des rôles entre les époux dans le ménage ne semble pas dépendre de la durée au cours de laquelle le mari est absent, qui a toutefois une influence sur le contrôle que les femmes actives exercent sur leur salaire.

L'émigration des hommes contribue donc à étendre les responsabilités des femmes, ce qui n'est pas sans conséquence négative. Par exemple, plus des trois quarts (77,6 %) des femmes comprises au sein de cet échantillon reconnaissent que l'absence de leur mari pose des problèmes pour l'éducation des enfants. Certaines font également état de tensions avec leur belle-famille qui interfère dans la vie de leur ménage.

Mona Chemali Khalaf conclut donc que, en l'absence de leur époux émigré, les femmes prennent en charge de nouvelles tâches dans la sphère privée, mais elle précise que cette évolution s'accompagne d'une réaffirmation de l'idéologie patriarcale qui vise, notamment, à maintenir la dépendance financière des femmes à l'égard de leur mari.

2. L'émigration féminine

Alors qu'auparavant, l'émigration libanaise était principalement masculine, comptant principalement des hommes célibataires ou dont la famille restait au Liban, les femmes sont de plus en plus nombreuses parmi les émigrés : elles représentent, aujourd'hui, un tiers des émigrés. Il s'agit principalement de femmes âgées de 24 à 29 ans qui représentent la moitié des femmes qui émigrent (Salwa Karam, 2008).

Un nombre croissant de femmes émigre vers les pays du Golfe, vers l'Europe et vers l'Amérique du Nord. L'émigration participe à leur émancipation, soit qu'elle marque une nouvelle étape dans le cadre d'études universitaires ou d'une carrière professionnelle, soit qu'elle garantisse l'autonomie financière et autorise une plus grande liberté individuelle.

Parmi les femmes qui partent suivre une formation à l'étranger, beaucoup s'engagent par la suite dans une activité à l'étranger, et peu reviennent au Liban. De manière générale, le devenir des diplômés libanais est une question importante. En effet, un tiers des jeunes libanais qualifiés, hommes ou femmes, envisagent d'émigrer. Ils sont encouragés par des conditions de travail favorables relevées dans les principaux pays de destination, ainsi que par le discours officiel libanais qui exalte le rôle des émigrés en faveur du Liban (Tabbara, 2008).

Il est souvent avancé que les femmes libanaises émigrent seules à la recherche d'un travail ou pour compléter leur formation ; qu'elles sont pour la plupart diplômées de l'enseignement supérieur, et

qu'elles sont célibataires (ou divorcées/veuves). L'étude réalisée par Choghig Kasparian (2009) montre que 37 % des femmes migrent dans le cadre du regroupement familial, contre 5 % des hommes, et que les femmes âgées de 18 à 35 ans et ayant émigré entre 1992 et 2007 sont pour la plupart mariées (84,3 %).

Il existe peu de différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la hiérarchie des causes de départ, et la proportion de femmes émigrées est similaire dans les différentes communautés religieuses. En effet, 42 % des jeunes femmes émigrées sont chrétiennes et 58 % musulmanes, c'est-à-dire des taux proches du poids respectif des communautés chrétienne et musulmane au Liban.

Toutefois, l'enquête réalisée par Choghig Kasparian fait apparaître des différences selon le genre, la région d'origine, la religion et le caractère temporaire ou définitif de la migration. Par exemple, un tiers des jeunes émigrés originaires du nord du Liban partent en Australie, alors que ce pays attire 12,4 % des jeunes émigrés libanais. De même, les pays arabes attirent 25,8 % des émigrés, mais ce taux est sensiblement plus élevé parmi les hommes (27,5 %) que parmi les femmes (23 %).

Parmi les femmes émigrées et titulaires d'un diplôme universitaire, près d'un tiers (27,1 %) détiennent un diplôme en lettres ou en sciences humaines, alors que ce taux est très faible (4,1 %) parmi les hommes. Dans cette perspective, il est intéressant de noter que 91 % des jeunes hommes émigrés ont un emploi, contre 36 % des jeunes femmes. De même, ces dernières exercent plus souvent un métier salarié que les jeunes hommes (82,7 % contre 70,6 %), et près d'un cinquième d'entre elles (19,7 %) travaillent dans l'enseignement (contre 1,8 % des hommes).

Les jeunes femmes sont relativement plus nombreuses que les jeunes hommes à posséder une deuxième nationalité (40,8 % contre 27,2 %), mais la proportion de femmes parmi les migrants de retour au Liban est sensiblement la même que parmi les émigrés. Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes mères de famille reviennent au Liban en même temps que leur époux, et non de façon autonome.

Enfin, l'enquête réalisée par Choghig Kasparian, qui porte également sur l'intention d'émigrer, note qu'un tiers des jeunes hommes manifestent le désir d'émigrer, contre seulement un cinquième (19,2 %) des jeunes femmes. De même, les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes à considérer que l'émigration est avantageuse (50 % contre 40 %) et, inversement, les jeunes femmes sont plus nombreuses à considérer que l'émigration est néfaste (46,4 % contre 38,4 %). En conséquence, les jeunes femmes sont moins nombreuses que les jeunes hommes à encourager leurs amis à émigrer (45,2 % contre 56,6 %). Ces différences s'expliquent notamment par l'attitude de la famille : 68 % des jeunes filles ne sont pas encouragées à émigrer par leurs parents ou leurs amis, contre 44,5 % des garçons. Enfin, les jeunes femmes sont plus nombreuses à vouloir rester au Liban que les jeunes hommes (56 % contre 42 %), et à manifester leur attachement aux liens familiaux (58 % contre 39,7 %).

Parmi les femmes qui émigrent, nombreuses sont celles qui partent avec leur mari ou qui rejoignent leurs enfants à l'étranger. A ce sujet, la thèse de doctorat de Nelia Hyndman Rizik (2010) est très intéressante, car elle offre une analyse des tensions, au sein de familles libanaises en Australie et sur plusieurs générations, entre un système matriarcal dans le pays d'accueil et un système patriarcal dans le village libanais (Hadchit). Cette étude met en évidence les tensions déclenchées par l'émigration, sur les hommes et les femmes. Pour l'auteur, l'environnement social, particulièrement le racisme, dans le pays d'accueil, a *émasculé* les hommes qui considèrent la société australienne comme matriarcale, comme en témoigne, selon eux, la présence de la Reine d'Angleterre à la tête du Commonwealth.

Parallèlement, la société australienne a permis aux femmes d'être plus autonomes, en particulier grâce à la scolarisation des filles. L'auteur rappelle d'abord que, au Liban, les femmes étaient actives, dans le cadre de l'organisation sociale traditionnelle, puisqu'elles participaient aux travaux agricoles, même si les hommes, les femmes et les enfants n'effectuaient pas les mêmes tâches. Toutefois, le déclin de l'agriculture vivrière et le développement de l'urbanisation ont contribué à aggraver la dépendance économique des femmes à l'égard des hommes.

Même si, dans le cadre du système patriarcal, les femmes ont conservé une certaine marge de manœuvre pour imposer leurs choix, la possibilité de travailler et de contribuer aux ressources financières de la famille s'est avérée cruciale pour leur permettre de s'imposer face à leur mari et à leur belle-mère. Dans le pays d'accueil, les femmes ont plus de chances de trouver du travail, alors que le chômage est plus fréquent parmi les hommes, notamment parce qu'elles bénéficient très souvent d'un niveau d'éducation plus élevé que ces derniers.

La persistance de rapports patriarcaux parmi les Libanais émigrés en Australie est une marque d'un défaut d'intégration. Les tensions entre les valeurs de la société d'origine et celles du pays d'accueil se traduisent, symboliquement, par le rapport à la violence : le pays d'origine, où sévit la guerre civile, est un pays d'hommes, alors que le pays d'accueil, pacifié et où l'Etat détient le monopole de la violence légitime, est un pays de femmes.

Dans une perspective similaire, Fatima Mernissi (1987) évoque la *castration* des hommes provoquée par la modernité dans les sociétés du Moyen-Orient. Alors que la modernité est émancipatrice pour les femmes, elle est perçue par les hommes comme une nouvelle *Jahiliya* pour les hommes.

Nelia Hyndman Rizik traite également de la fonction de *médiateur* des femmes qui représentent le noyau émotionnel et spirituel du foyer. Dans un contexte marqué par la mobilité et les tensions entre les sociétés d'origine et d'accueil, la *table de la maman* représente un symbole identitaire fort. Autrement dit, la femme émigrée représente un repère, celui du pays d'origine, contribuant à la persistance des rapports traditionnels entre hommes et femmes. Pourtant, parallèlement à la consolidation du rôle affectif des femmes dans l'espace domestique, les fonctions de ces dernières évoluent, notamment à travers l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Par ailleurs, l'enquête menée par Guita Hourani et Eugène Sensening-Dabbous (2007), au sujet des migrations forcées depuis le Liban lors du conflit entre Israël et le Hezbollah en 2006, apporte des informations complémentaires sur les différences entre hommes et femmes face à l'émigration. Par exemple, l'enquête montre que les femmes enceintes ou accompagnées de jeunes enfants sont l'objet d'attention particulière dans les pays voisins du Liban. Inversement, d'autres enquêtes portant sur les déplacements forcés à l'intérieur du Liban au cours de ce conflit font état des difficultés et des violences auxquelles les femmes ont été confrontées dans les centres d'hébergement (inconfort et manque d'hygiène, absence d'intimité, viols).

L'enquête de Guita Hourani et Eugène Sensening-Dabbous rappelle également que le Code de la nationalité libanaise ne permet pas aux femmes de transmettre la nationalité à leurs enfants, ce qui pose problème pour ces femmes mariées avec un étranger. En effet, parmi les femmes interviewées, l'une, qui réside à l'étranger, affirme refuser de revenir vivre définitivement au Liban tant que le Code de la nationalité ne sera pas réformé en vue de garantir l'égalité entre hommes et femmes.

Notons que cette question est actuellement l'objet de mobilisations significatives au sein de la société civile (associations pour le droit de la femme à transmettre la nationalité, et ONG de défense des droits de l'homme) et au sein de la classe politique (Commission nationale pour la femme libanaise).

Notons également que les enjeux relatifs à la situation des femmes au Liban et dans les pays arabes sont largement débattus sur le site internet de l'Association de Solidarité des Femmes Arabes (AWSA-UNITED), créée en 1999 par la section de San Francisco de cette association.

3. La migration féminine au Liban

L'immigration au Liban de femmes asiatiques ou africaines travaillant comme domestiques a été l'objet de nombreuses études scientifiques. Ce sujet est également débattu dans les médias en raison de nombreux cas de maltraitance et de suicides parmi ces femmes. La société civile libanaise, ainsi que la délégation de la Commission européenne à Beyrouth, exercent des pressions sur les autorités libanaises afin qu'elles adoptent des mesures pour protéger les domestiques immigrées.

Outre les domestiques, de nombreuses femmes, souvent originaires d'Europe de l'Est, migrent vers le Liban pour travailler dans des bars et cabarets. Ces dernières bénéficient d'un permis de travail spécifique, dit d'*artiste*, d'une durée maximum de six mois. Ces femmes sont également victimes de nombreux abus (exploitation, détention forcée) et beaucoup, forcées de se prostituer, expliquent avoir été désinformées avant leur départ sur la nature du travail qu'elles exerceraient.

Le nombre de permis de travail délivrés par le ministère du Travail à des travailleurs immigrés au Liban a progressé de 121 257 en 2007, dont 87 668 femmes, à 131 112 en 2008, dont 99 043 femmes et dont 94 398 renouvellements. En fait, le nombre de travailleurs immigrés au Liban est estimé à 200 000, dont les trois quarts seraient des femmes. En effet, le nombre de permis de travail ne reflète pas exactement le nombre de travailleurs immigrés, car certains immigrés ne le renouvellent plus et continuent de travailler en situation irrégulière, ce qui les expose au risque d'être emprisonnés et expulsés.

Un projet de loi visant à réguler le séjour et l'emploi des étrangers a été préparé par le gouvernement libanais au début des années 2000, mais il a finalement été abandonné. En janvier 2006, le gouvernement a créé une commission mixte, comprenant des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile, afin de préparer un projet de contrat unifié pour les travailleurs domestiques, mais ce projet a également été abandonné.

Les principales propositions de cette commission sont les suivantes :

1. Fixer le temps de travail à 10 heures maximum par jour de manière discontinue ;
2. Fixer le temps de repos à 8 heures par jour minimum de manière continue ;
3. Fixer le repos hebdomadaire à une journée (24 heures) sans nécessairement quitter le domicile des employeurs ;
4. Imposer le paiement du salaire mensuellement et la délivrance d'un document justificatif ;
5. Imposer la traduction du contrat de travail dans la langue du travailleur domestique.

Par ailleurs, la commission a également insisté sur les problèmes suivants :

Les étrangers, préalablement à la signature du contrat de travail, doivent obtenir de leur employeur qu'il s'engage comme garant (*kafil*) auprès de l'administration. De plus, l'employeur libanais doit verser aux agences de placement spécialisées dans l'emploi domestique une somme variant entre 2 500 et 4 000 dollars, selon la nationalité, ce qui correspond aux frais de transport depuis le pays d'origine et aux frais de l'agence. Le problème est que l'employeur conserve souvent le passeport de sa domestique afin de s'assurer qu'elle ne le quittera pas pour travailler indépendamment.

Le nouveau projet de contrat unifié prévoit de limiter la durée du contrat de trois ans à deux ans, tout en permettant à l'employeur de rompre le contrat à tout moment et de renvoyer son employée vers son pays. La possibilité de résilier arbitrairement le contrat fait débat.

Deux autres points ont été l'objet de vifs débats entre l'administration libanaise (ministères de l'Intérieur, du Travail et de la Justice) et la société civile appuyée par la délégation de la Commission européenne.

Tout d'abord, il s'agit de la possibilité pour les travailleurs étrangers de bénéficier de la sécurité sociale et du regroupement familial. Actuellement, seuls les étrangers appartenant à la première et à la deuxième catégorie bénéficient de ces droits (les domestiques relèvent de la troisième catégorie). De plus, les droits des travailleurs étrangers ne sont pas toujours respectés par les administrations et les forces de sécurité.

Ensuite, il s'agit de la mise en œuvre de programmes d'assistance aux domestiques immigrés victimes de malnutrition, de maltraitance et de viols de la part de leur employeur. L'association

Caritas, qui a développé un important programme de veille et d'accueil des victimes, est officiellement reconnue par les autorités comme un interlocuteur. L'association est également mobilisée pour soutenir les migrantes en situation irrégulière emprisonnées avant d'être jugées et expulsées, parfois pendant plusieurs années, et dont certaines sont victimes de maltraitance et de viol.

En effet, le respect des droits humains fondamentaux par les services de sécurité libanais est indispensable. Pour cela, des programmes de formation et de conscientisation de ces services doivent être développés. De plus, il est souhaitable de rouvrir le bureau d'information de l'aéroport de Beyrouth, qui avait pour mission d'informer les travailleurs immigrés de leurs droits, mis en place grâce à un financement de la Commission européenne.

La situation des travailleurs domestiques a été l'un des sujets traités par la Commission libano-européenne pour les Droits de l'homme, la Démocratie et la bonne gouvernance. Les représentants européens ont d'abord suggéré de réviser le cadre législatif relatif au séjour et à l'emploi des étrangers au Liban, ont dénoncé les cas de viol et de torture, et ont appelé à la réouverture du bureau d'information à l'aéroport. En réponse à ces revendications, le représentant de la Direction générale de la Sûreté générale et le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ont refusé de considérer la réouverture du bureau d'information de l'aéroport, expliquant que les travailleurs immigrés étaient informés de leurs droits par leur gouvernement avant leur départ, et que l'action de ce bureau incitait les immigrés à fuir leurs employeurs. Dénonçant les ingérences étrangères, les représentants libanais ont ajouté que les cas de maltraitance étaient exceptionnels, et que de nombreuses domestiques étaient considérées par leur employeur comme un membre de la famille. Enfin, ils ont appelé les ambassades des pays concernés à collaborer avec les autorités libanaises afin de contrôler la présence des migrants irréguliers.

Les autorités libanaises ont été interpellées à plusieurs reprises par la communauté internationale, en particulier par les différentes agences des Nations Unies, au sujet de la situation des domestiques immigrées, du point de vue du droit du travail comme des conditions de détention et d'expulsion. Dernièrement, le 10 novembre 2010, le Liban a comparu devant le Conseil des Droits de l'homme à Genève où il a dû répondre des atteintes aux droits de l'homme à l'encontre d'immigrés. Depuis, les autorités libanaises se sont engagées à procéder à des réformes significatives. Notons que la Stratégie nationale de la Femme libanaise, élaborée en 2010, inclut « dans son champ de vision et d'intervention les problèmes rencontrés par les femmes immigrées ».

La réforme de la législation et son application constituent deux enjeux cruciaux afin de protéger les femmes immigrées et de garantir le respect de leurs droits fondamentaux et des conditions de travail décentes. A cet égard, l'attitude des autorités libanaises, en particulier des forces de sécurité qui ne respectent pas les droits humains fondamentaux, doit être dénoncée. Progressivement, grâce aux plaidoyers des associations, les décideurs politiques et les élites administratives semblent prendre conscience de la nécessité de réformer la législation et de garantir l'application des lois.

Conclusion

Les migrations féminines de et vers le Liban se sont amplifiées dernièrement, ainsi que les migrations irrégulières de transit dont l'importance est, toutefois, limitée. L'analyse des mouvements migratoires à travers la dimension du genre permet d'étudier de nouveaux enjeux.

Le rôle des femmes au sein des familles émigrées est particulièrement intéressant, car paradoxal : alors que la figure de la mère représente un repère au sein des familles émigrées, en particulier de l'identité d'origine, les femmes émigrées, seules ou en famille, gagnent une plus grande autonomie dans les pays occidentaux, à travers l'éducation et le travail.

Au Liban, les femmes immigrées font souvent face à des situations dramatiques, malgré la mobilisation des associations pour améliorer les conditions de vie et pour protéger leurs droits. Parallèlement, les femmes libanaises se mobilisent et s'organisent pour obtenir le droit de transmettre la

nationalité libanaise à leurs enfants. Les femmes émigrées ou résidentes au Liban mariées à un étranger sont directement discriminées par le Code de la nationalité qui les empêche de transmettre la nationalité libanaise à leurs enfants et à leur mari, au contraire des Libanais mariés à une femme étrangère.

Toutefois, les autorités libanaises ne considèrent pas les enjeux liés aux migrations féminines comme des priorités. En l'absence de politique migratoire tenant compte de la dimension genre, il est nécessaire que la communauté internationale et la société civile continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement et les administrations afin que les institutions mettent en œuvre une politique migratoire globale.

Bibliographie

- Abdel Hady, Dalia, 2006 "Beyond home/Host Networks : Forms of solidarity among Lebanese immigrants in a Global Era", *Identities : Global Studies in Culture and Power*, vol. 13, n° 3, pp. 427-453.
- Chahda, Najla, 2009 "Vulnerabilities faced by migrant women in Lebanon" & "Women migrant domestic workers' profile", IDM Workshop.
- Hourani, Guita & Sensoning Dabbous, Eugene, 2007 "Gender mainstreaming forced migration research", *Al-Raida*, Institute of the Women's Studies in the Arab world, vol. XIV, Winter/Spring, pp. 56-66.
- Hyndman Rizik, Nelia, 2010 *At My Mother's Table : Migration, (Re)production and Return Between Hadchit, North Lebanon and Sydney*, Doctoral thesis, Philosophy, Australian National University, Sydney.
- Jureidini, Ray, 2009 "In the shadows of family life : Toward a history of domestic service in Lebanon", *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 5, n° 3.
- Karam, Salwa, 2008, Communication au colloque *Gender and migration in Lebanon*, Hotel Meridien Commodore, Beyrouth, July, reported by Basma Abdul Khalek.
- Kasparian, Choghig, 2009 *L'émigration des jeunes libanais et leurs projets d'avenir*, Beyrouth : Presses de l'USJ.
- Khalaf Chemali, Mona, 2009 "Male Migration and the Lebanese family : the impact on the wife left behind", *Journal of Middle East Women Studies*, vol. 5, n° 3.
- Mernissi, Fatima, 1987 *Beyond the Veil. Male-Female Dynamics in Modern Muslim Society*, Bloomington : Indiana University Press (Revised edition).
- Stephan, Rita, 2007 "Arab Women Cyberfeminism", *Al-Raida*, Institute of the Women's Studies in the Arab world, vol. XIV, Winter/Spring, pp. 61-64.
- Tabbara, Ryad, 2008, Communication au colloque *Gender and migration in Lebanon*, Hotel Meridien Commodore, Beyrouth, July.

Presse

- AFP, 28 janvier 2009 (Lebanese foreign domestic workers fight back at abuse by Rana Moussaoui).
- The Daily Star, 27 août 2005 (Maid in Lebanon, reveals lives of migrant workers par Leila Diab).
- Monde diplomatique (English edition), juin 1998 (The Beirut slave trade par Marie-Olive Favre et Xavier Favre).

Sources institutionnelles

- Rapport du Liban au Conseil des Droits de l'homme et Recommandations du Conseil des Droits de l'homme au gouvernement du Liban, novembre 2010, Genève.
- Compte rendu de la réunion de la Commission libano-européenne des Droits de l'homme, de la Démocratie et de la bonne gouvernance, 3 mai 2010, ministère des Affaires étrangères.